

Mairie de Layrac-sur-Tarn

Bulletin Municipal n°41



La gazette de Layrac-sur-Tarn

Juillet 2015

Sommaire

Le mot du Maire	3
Etat civil	4
Informations diverses.....	4
Location Salle polyvalente.....	5
Au fil du conseil municipal.....	6
Au fil du Conseil Communautaire du Val'Aïgo (CCVA).....	11
Le coin des écoles.....	12
Le coin des associations	14
Mots croisés n°41.....	18
Transport en bus	19
Covoiturage.....	19

Le mot du Maire

Chères Layracoises, chers Layracois,

MERCI !

Vous avez été nombreux à venir à notre rencontre lors de notre réunion publique du 23 juin dernier. Nous nous sommes engagés à être à vos côtés au quotidien et à vous rendre compte des actions réalisées et des projets. Le verre de l'amitié partagé nous a permis d'échanger encore.

Le marché gourmand a été une réussite en rassemblant plus de 200 visiteurs, et nous aurons encore l'opportunité de partager des moments conviviaux à l'occasion de la fête du village qui se tiendra, comme chaque année, le 1er week-end de Septembre.

En ces moments de fortes chaleurs, je ne peux qu'encourager la solidarité en étant attentif à nos aînés et aux plus vulnérables d'entre nous, c'est pourquoi la mairie par l'intermédiaire de mail, sms et papier vous a informé de la mise en place du "registre canicule" (voir encadré dans cette gazette).

Comme toujours, nous faisons attention à l'humain et nous sommes également attentifs à notre économie, nous vous présentons dans ce numéro les résultats de 2014. Après de multiples rebondissements, la compétence "Petite enfance" a effectivement été transférée à la Communauté de Commune et toutes les communes membres du SIGEP ont délibéré sur le principe de la cession des bâtiments scolaires au SIGEP. Dans notre cas, la cession à l'euro symbolique de la crèche à la Communauté de Commune (avec les garanties nécessaires) devrait alléger nos charges de fonctionnement et diminuer ainsi l'impact de la baisse des dotations de l'état.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bon été, de bonnes vacances ; et de pouvoir vous retrouver à la rentrée pour la fête du village.

Votre Maire.

Etat civil

Naissances :

CECCONATO DUJARDIN Elona le 04 janvier 2015

PORTES Angélique née le 23 Juin 2015

Décès :

JOUVE née CONSTANS Alice le 4 Janvier 2015

TOURNIER Jean le 26 Janvier 2015

LABOUYSSE née BRUNO Lucie le 31 Janvier 2015

VERGNES née FAVAREL Juliette le 24 Avril 2015

Informations diverses

Situation d'urgence et d'alerte

La mairie vient de mettre en place un service d'information destiné aux Layracois en cas de situation d'urgence et d'alerte. Ce service transmettra des informations de crise ou de risque majeur (vigilance météo, crue, pollution, eau potable, etc.) au travers de texto (SMS), de message vocal et de courriel (mail).

Chaque Layracois doit s'inscrire à la mairie pour recevoir ces informations et décider du ou des moyens de transmission (SMS, message vocal, mail) désirés. Vous avez la possibilité de choisir plusieurs modes de transmission.

La mairie

Contact

Téléphone : 05.61.35.35.25

Courriel : mairielayracsurtarn@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

En cas d'urgence, appeler :

M. SABIRON : 06-22-63-04-80

M. BUSQUERE : 06-81-17-24-62

Permanence des élus

Maire et/ou adjoints : **De 10h00 à 12h00 :**

1^{er} et 3^{ème} **samedi** du mois (permanence)

2^{ème} et 4^{ème} **samedi** du mois (sur rdv)

Maire

Sur rendez-vous le **jeudi** entre **18h00 et 19h30**

Congés Mairie

Du Lundi 13 au Lundi 20 Juillet inclus

Le lundi 3 Août

Du lundi 17 au lundi 24 Août inclus

Permanences 2015 des conseillers

Départementaux Mme CABESSUT Ghislaine
et Mr RAYSSEGUIER Jean-Luc :

Mercredi 23 Septembre 2015 de 9h à 12h
à la salle des associations

Location Salle polyvalente

Utilisation ponctuelle

<u>Locataires</u>	<u>Petite salle</u>	<u>Grande salle</u>	<u>Remarques</u>
Particulier Layracois	60€	120€	Location du vendredi 14h au lundi 10h. (1) Option chauffage grande salle : 100€ la journée
Particulier extérieur	180€	450€ (1)	
Association Layracoise	Gratuit	Gratuit	
Association extérieure	Gratuit (2)	250€ (3) (4)	(2) Limité à 3 utilisations par an (3) Option chauffage grande salle : 100€ la journée (4) Option sonorisation loto : 50€
Association sportive	Gratuit	100€ (5)	(5) Limité à 2 utilisations par an

Utilisation sportive pour club résident

<u>Locataire</u>	<u>Petite salle</u>	<u>Grande salle</u>	<u>Remarques</u>
Association sportive Layracoise	Gratuit	Gratuit	
Association sportive extérieure	2€ l'heure (1)	2€ l'heure	(1) 6€ si chauffage Payable au trimestre en accord avec le volume horaire décrit dans la convention signée entre l'association et la commune

Réservation

1/ Réservation ponctuelle : grande salle et petite salle.

L'ouverture pour une année civile N se fera à partir du 1er septembre de l'année N-1 aussi bien pour les associations que les particuliers.

2/ Réservation régulière :

Comme écrit dans la convention des associations sportives, celles-ci seront chaque année invitées mi-Août à transmettre leur souhait de mise à disposition des salles (date butoir 15 septembre).

Une commission se réunira fin septembre pour étudier l'ensemble des demandes et opérer éventuellement des arbitrages.

Location matériel pour activité hors salle pour Layracois uniquement

- Chaises : 0,30€ et 20€ caution/chaise
- Tables blanches : 4€ et 90€ caution/pièce
- Tables bois+ tréteaux : 0€ et 30€ caution/pièce

Au fil du conseil municipal

Séance du 23 Février 2015

- **Délibération de principe relative au bâtiment de la crèche, autorisant le Maire à céder le foncier de la crèche au SIGEP.**

Le CCVA récupère la compétence petite enfance à partir du 1^{er} juin 2015. La délibération concerne le devenir du bâtiment. Deux choix possibles:

- A. Mise à disposition avec bail emphytéotique.
- B. Céder à l'euro symbolique au SIGEP qui sera ensuite revendu à la CCVA. Dans ce cas, il est demandé aux 2 autres communes (Mirepoix et Bondigoux) de céder également leur bâtiment (dans le même temps). Une clause de retour sera prévue en cas de réaffectation.

Vote : Unanimité pour un vote de principe sur la solution B.

- **Tarifs de la salle polyvalente**

Les tarifs sont décrits par ailleurs. Vote : Unanimité.

- **Délibération autorisant le Maire à ester en justice dans le cadre des impayés du locataire du duplex**

Locataire du duplex : Impayé depuis Mars 2014. La délibération permet de mettre en œuvre la protection juridique de l'assurance de la mairie.

Vote : Unanimité.

- **Délibération autorisant le Maire à rédiger et envoyer la dénonciation du bail du logement "duplex".**

La date anniversaire du renouvellement est le 30 septembre. Le délai est de 6 mois.

Vote : Unanimité.

- **Validation des devis pour la sonorisation de la salle polyvalente**

Devis retenu: BSTDJ : 1015,60 € HT.

Montant estimé pour les fournitures pour la pose: 400 € TTC.

Vote : Unanimité.

- **Validation des statuts du SIERDT**

Mise en conformité des statuts + Clarification de la facturation en cas de fuite chez le particulier.

Vote : Unanimité.

- **Election d'un représentant et d'un suppléant à la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes.**

Vote :

Représentant titulaire: Wilfrid Sabiron : 8 pour, 3 abstentions

Représentant suppléant: Philippe Busquere : 8 pour, 3 abstentions

- **Vote du devis d'ER Constructions relatif à la mise en œuvre d'un produit imperméabilisant sur le toit de la salle des fêtes**

1057,92€ TTC pour le produit imperméabilisant et la main d'œuvre.

Vote : Unanimité.

- **CCAS.**

Délibération pour fixer le nombre de délégués au CCAS.

Nombre fixé: Le maire président de plein droit + 4 délégués du conseil + 4 délégués extérieurs nommés par le maire.

Vote : Unanimité.

Délibération pour désigner les représentants du conseil au conseil d'administration du CCAS :

GALLEGO Sonia, QUERTENMONT Yolande, BESSE Didier, STUBER Denis

Vote : Unanimité.

Arrêté pour désigner les représentants des délégués extérieurs au conseil d'administration du CCAS :
ALAUZET Cécile, ALVAREZ Jean-Pierre, FACCIN Jacqueline, FRANC Emmanuelle.
Leur mandat expirera lors du prochain renouvellement du conseil municipal.

Séance du 30 Mars 2015

- **Validation du devis de Bodet concernant le remplacement du plateau support de moteur V2 du clocher**
Montant du devis : 371€ HT (445,20 € TTC).
Vote : Unanimité.

- **Validation du devis du remplacement du moto-réducteur de la station d'assainissement des logements du presbytère**
Un seul fournisseur disponible : STOC Environnement : 659 € HT (724, 90 € TTC).
Vote : Unanimité.

- **Approbation du compte administratif**
Thierry Astruc présente le compte administratif de l'année 2014.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	241 395,03	390 907,51
Section d'investissement	72 331,12	70 326,63
TOTAL	313 726,15	461 234,14

Vote du compte administratif : Unanimité.

Approbation du compte de gestion 2014 du receveur

Le compte de gestion du receveur est en accord avec le compte administratif.

Vote du compte de gestion : Unanimité.

Taux d'imposition des taxes directes locales

Un rappel des taux en vigueur actuellement est effectué par le maire.

Taxe foncière : 22, 29%

Taxe foncier bâti : 15,37%

Taxe foncier non bâti : 94,12%

Le maire rappelle la volonté du conseil de maintenir inchangé les taux sur la mandature et propose donc de maintenir ces taux.

Vote : Unanimité.

- **CCAS**

Débat autour de l'affectation d'un budget:

2 axes prioritaires pour le CCAS : enfance et personnes âgées isolées.

Ouverture d'une ligne budgétaire de 100€. Ce montant fera l'objet d'une délibération modificative lorsque la commission des affaires sociales aura chiffré le besoin de manière plus précise.

Vote : Unanimité.

- **Question diverses**

Formation de l'agent communal Joseph Guyomard pour le certificat d'application des produits phytosanitaires. Le conseil propose d'inscrire M. Guyomard à la formation organisée par la communauté de commune.

Vote : Unanimité.

Séance du 09 Avril 2015

- **Validation du devis relatif au remplacement de la chaudière de l'appartement "Duplex".**

Montant du devis : Jezequel : 2323, 95 HT (2451,77 € TTC).

Vote : Unanimité.

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.**

Affectation en réserve R1068 en investissement 2 004, 49 €

Report en fonctionnement R 002 147 507,99 €

Vote : Unanimité.

- **Budget 2015.**

Les années précédentes, la réserve était ventilée sur plusieurs comptes.

Le conseil a décidé cette année de faire un budget en accord avec les estimations réelles. La réserve sera affectée sur 2 comptes spécifiques.

	Prévision 2015	2014
Charges de fonctionnement:	271 569 €	241 395 €
Recettes de fonctionnement:	242 371 €	264 531 €
Total fonctionnement:	-29 198 €	23 136 €

La différence de 52334€ s'explique par la baisse des dotations de l'état et par les montants des recettes (taxe mutations, etc...) qui ne sont pas anticipés.

	2015	2014
Charges d'investissement:	39 226 €	63 731 €
Recettes d'investissement:	13 142 €	42 317 €
Total d'investissement:	-26 084 €	-21 413 €

Principaux investissements prévus pour 2015:

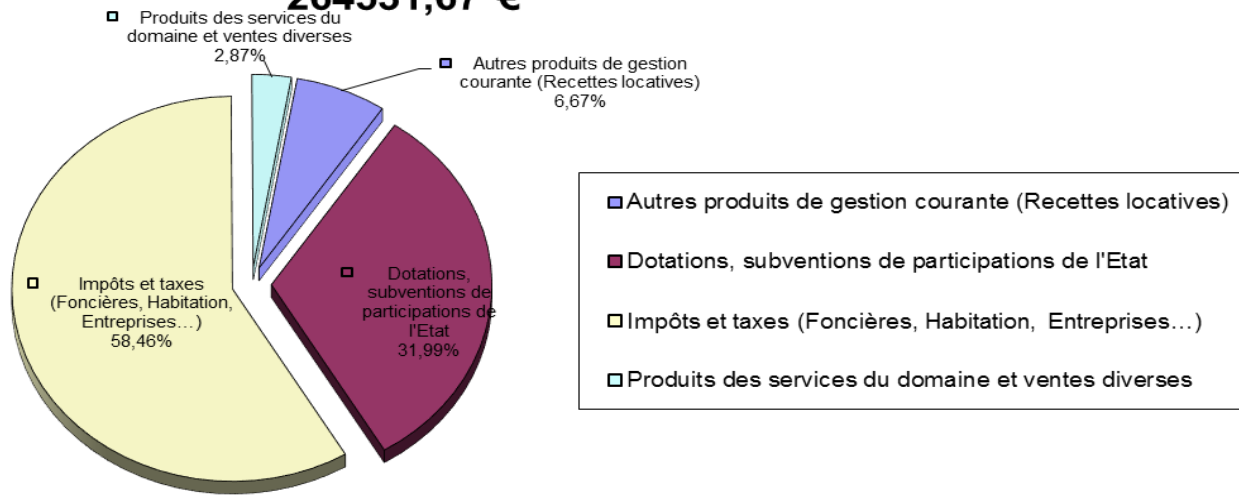
- Eclairage église
- Coussins berlinois
- Sonorisation salle polyvalente
- Chaudière appartement
- Matériel d'entretien
- PLU
- Assainissement appartement
- Travaux toitures

Vote : Unanimité.

Détail du **compte administratif**

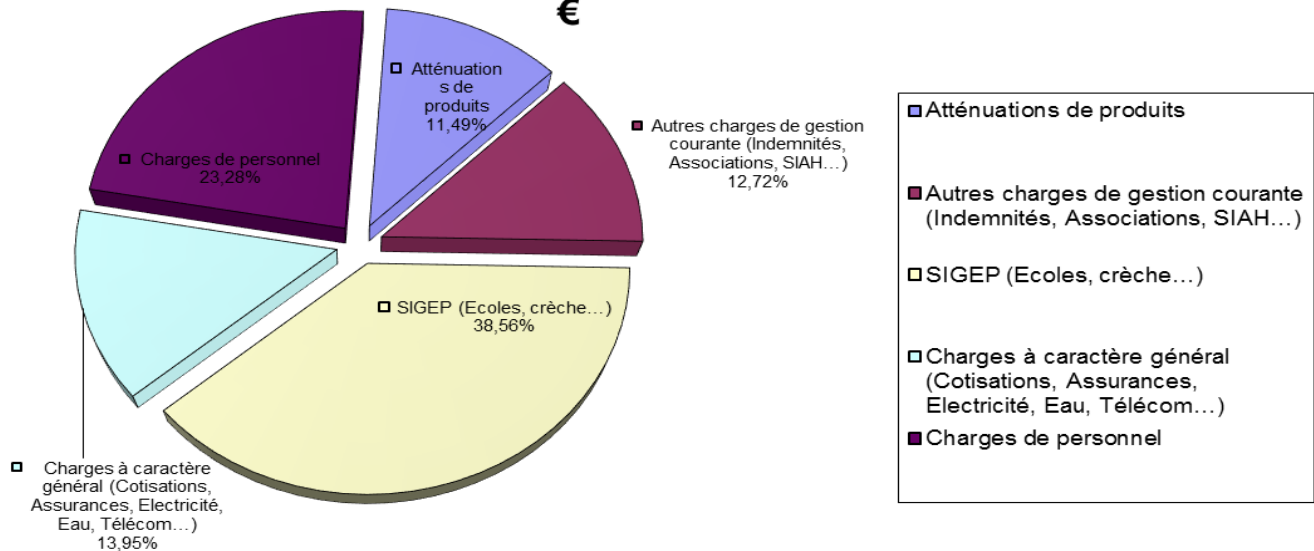
Compte administratif 2014 - Recettes de fonctionnement :

264531,67 €

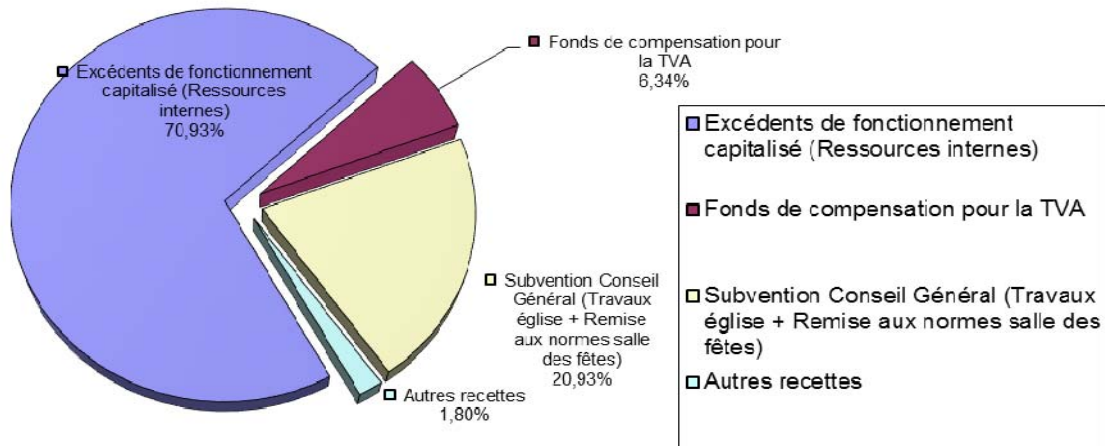


Compte administratif 2014 - Charges de fonctionnement : **241395,03**

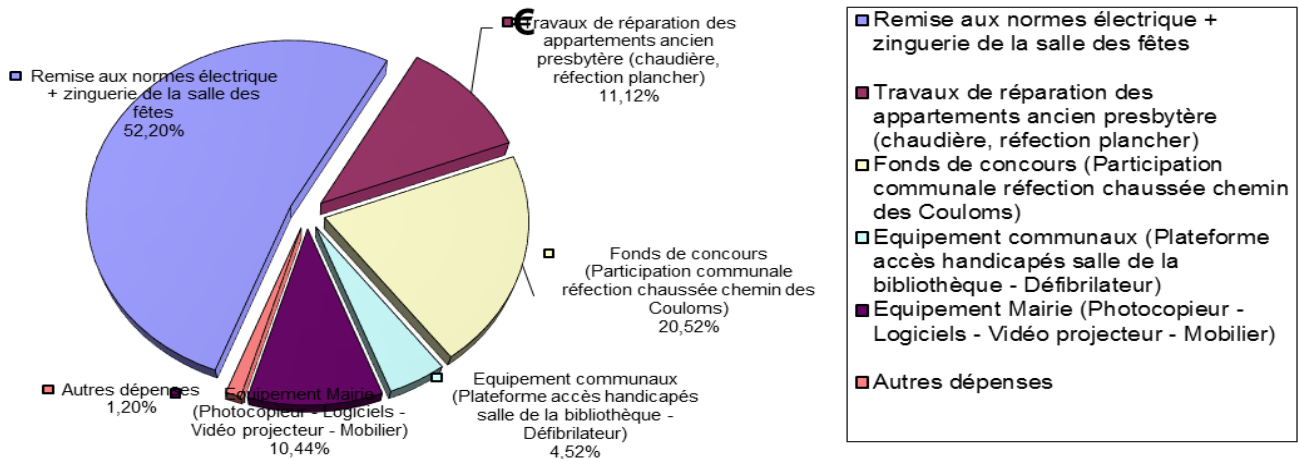
€



Compte administratif 2014 - Recettes d'investissement : 42317,43 €



Compte administratif 2014 - Dépenses d'investissement : 63731,12



Séance du 08 Juin 2015

- Modifications statuts du SIGEP: suppression compétence petite enfance**

Les modifications des statuts consistent en la suppression de la compétence petite enfance (article 2 petite enfance) et retrait de Villematier au 01/06/2015.

Vote : Unanimité.

- Statut sur la destination du bâtiment de la crèche**

L'option du transfert de propriété des bâtiments vers le SIGEP et la CCVA est sélectionnée. Le transfert de propriété du bâtiment de la crèche de Layrac à la CCVA devra être simultané avec le transfert des bâtiments (écoles) de Mirepoix et Bondigoux.

Une clause prévoit le retour à la commune si la destination du bâtiment est changée.

Le transfert se fera à l'euro symbolique pour garantir l'équité et la clause de retour.

Le prêt sera repris par la CCVA ce qui induira une baisse de charge pour Layrac évaluée par la CCVA à 3500€ par an. L'utilisation du parking de la crèche fera l'objet d'une convention ultérieure.

Vote : Unanimité.

Au fil du Conseil Communautaire du Val'Aïgo (CCVA)

<http://www.valaigo.fr/>



Conseil du 2 Juillet à La Magdeleine :

- Mise à disposition du service « Urbanisme » de la CCVA – Commune de Buzet sur Tarn : Majorité
- Acquisition du bâtiment « Tignol » conjointement par la CCVA et la Mairie de Villemur, pour l'hébergement des supports techniques : Majorité.
- Acquisition des bâtiments dans le cadre du transfert de compétence « Petite enfance » : Bessières, Layrac et Villemur céderaient leurs bâtiments à la CCVA sans recours à l'emprunt : Majorité.

Conseil du 26 Juin à Bondigoux :

- Exonération de TOEM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les entreprises qui justifient de leur propre filière de collectes et d'élimination (Leclerc, Leclerc Drive, Bricomarché). Unanimité.

Conseil du 16 Septembre à Layrac-Sur-Tarn :

- Convention entre la CCVA et les communes définissant les interventions de la CCVA en dehors du cadre statutaire. Unanimité.

Conseil du 30 Octobre au Born :

- Transfert de compétence « Petite enfance » : Unanimité.

Conseil du 11 Décembre à Bessières :

- Echanges nombreux sur la création du PETR. Approbation de sa création ex-nihilo et non basé sur une modification du Pays Tolosan ou du SCOT NT. 32 pour, 2 abstentions.

Le coin des écoles

Reprise des cours le mardi 1er septembre 2015

Voici la liste de vos représentants que vous pouvez contacter par courriel (voir le tableau ci-dessous) :

Ecole Maternelle

- Corinne RUMEAU
- Sarah CONSTANTIN
- Sandra TONON
- Claire HOAREAU

Ecole Élémentaire

- Valérie GOIRAN
- Sophie PEREZ
- Gaëlle NEGRE
- Anne-Charlotte JOURET
- Myriam HAIME
- Nathalie LETOURNEUX
- Yoann COLIAC
- Irène COINDEAU
- Sabrina PRECY
- Annie COFFIN

Acteur	Contact
SIGEP	Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics Tél : 05 34 27 38 74 / 05 61 09 34 04 / 09 77 98 08 29 Courriel : sigep2@wanadoo.fr
Elementaire : LEC&C Grand Sud (loisirs et accueil pour le matin, midi et soir)	Loisirs Education et Citoyenneté Directeur : Olivier BEL. Directrice adjointe : Allison GIETSEN. Tél : 05 61 09 34 04, Courriel : enfance.jeunesse-sigep@loisireduc.org
Crèche (LEC&C Grand Sud)	Loisirs Education et Citoyenneté Tél : 05 34 27 78 75
Ecole Maternelle	Directrice : Hélène FABRE. Tél : 05 61 09 05 10
Ecole Élémentaire	Directrice : Fabienne GALINO BOISSET. Tél : 05 61 35 36 15
Représentants des Parents d'Elèves	Courriel : perpi@googlegroups.com Site : http://sites.google.com/site/parentsbondigouxlayracmirepoix/
Les Amis des Ecoles (association)	Président : Mr Denis VAZZOLER. Tél : 06 60 70 27 12 Courriel : vazzoler.denis@orange.fr

Le coin des associations

CLUB des AMIS de LAYRAC

TOURDION : En janvier, nous sommes allés danser à l'EHPAD de Bessières pour fêter, en compagnie des autres résidents, l'anniversaire de Janine Lautier.

Il y a un peu plus d'un an, elle dansait avec nous justement à Bessières. Son dynamisme, sa combativité et sa disponibilité manquent à tout le groupe.



CAL : Tous les adhérents du CAL ont été invités par Dominique Alvarez à participer à « une sortie œnologie » dans le Roussillon en mai. Nous avons ainsi visité plusieurs caves, mais nous avons surtout découvert et apprécié « Les Amoriales » : balade gastronomique dans le vignoble de Maury.



ACTIVITES 2^{ème} SEMESTRE

Les sorties prévues au 1^{er} semestre n'ont pas eu lieu en raison de l'indisponibilité des organisateurs.

En prévision :

Le samedi 12 septembre : une sortie pique-nique à la base de loisirs de St SARDOS.

Le samedi 3 octobre : balade automnale à la Forêt de Buzet.

Comité des fêtes de Layrac

Une soirée Choucroute en Février et un marché gourmand en Juin ont marqué ce trimestre.

Beaucoup de Layracois et Layracoises ont ainsi pu se retrouver de manière conviviale autour de ces moments de rencontres.



Nous vous donnons rendez-vous pour la fête locale le 5 et 6 septembre.

Bonnes vacances !

Vivre à Layrac

En juin 2014, nous avons redonné vie à l'association Vivre à Layrac avec une nouvelle équipe.

Notre objectif est de proposer des animations sociales et culturelles intergénérationnelles.

Notre Bilan est plutôt mitigé. Malgré des projets ambitieux, nous avons dû renoncer à certaines activités à défaut de financements. De plus, un manque d'expérience nous a conduits à commettre quelques erreurs en communication par exemple.

Malgré tout, nous restons très engagés et motivés pour continuer l'aventure et nous sommes convaincus que nos efforts ne resteront pas vains. En effet, ces expériences parfois insatisfaisantes, nous ont permis d'acquérir l'expérience nécessaire en vue de meilleurs résultats lors de nos prochaines manifestations.

Nous tenons à remercier la Mairie ainsi que les personnes, toujours présentes lors de nos manifestations, qui nous soutiennent et nous apportent leur aide souvent précieuse.

Nos manifestations passées

7 Septembre 2014 : Fête du village : Animations enfants (environ une vingtaine d'enfants)

Nous avons proposé divers ateliers et nous avons terminé l'après-midi par un goûter et le final : un lâcher de ballon tout en couleur.

Le 21 septembre : Vide-Grenier 21 exposants

Un premier vide grenier assez prometteur dans l'ensemble si bien que les habitants de Layrac sont demandeurs donc nous allons réitérer cette année

Décembre 2014 : Réveillon du Nouvel An : Les 13 desserts – 14 participants

Un moment de convivialité et de solidarité, organisé par certains membres afin de réunir les personnes qui sont seules le soir du Nouvel An.

Avril 2015 – Apéro Concert – une cinquantaine de personnes s'est jointe à nous.

Le 11 avril dernier, nous avons organisé dans la salle des fêtes de Layrac un Apéro-Concert. Le groupe Zapp Brannigan, Duodenal, DJ Set et Julien Viguié ont animé cette soirée bénévolement pour aider notre association. Nous avons mis à disposition une buvette où nous proposons boissons et amuse-gueules. Un moment agréable et convivial dans la bonne humeur.

Perspectives pour la saison à venir.

Durant les prochains mois, nous allons organiser les manifestations suivantes
2015

Samedi 3 octobre 2015 : Vide-Grenier / vide dressing

En octobre : concours de Belote

Fin novembre/ début décembre : Bourse aux jouets

Le dimanche 28 novembre : Bourse aux plantes pour la Sainte Catherine

2016

Thé dansant (date à définir)

Loto (date à définir)

Fête de la musique

Bourse aux plantes (novembre)

Concours de musique (date à définir) concours ouvert aux ados/jeunes adultes (maxi 25 ans) – chanteurs, musiciens, groupes ...avec à la clé un prix pour la meilleur prestation.

Nous espérons sincèrement honorer ces dates et que vous puissiez être présents pour chacune d'elles.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la Fête du village

Christelle, Maria, Martine, Marc et Emmanuelle



Bondigoux, Mirepoix, Layrac

Les amis des écoles

Bonjour à tous les habitants de Layrac.

Les Amis des Ecoles vous remercient de votre présence lors de leurs différentes manifestations.

Les vacances sont là, et pour nous l'année se termine.

Le bilan est vraiment positif, car nous nous étions fixés de reverser aux deux écoles la somme de 8000€. C'est en effet le chèque que nous remettrons aux directrices à la rentrée scolaire au prorata du nombre d'élèves par école.

En attendant le mois de Septembre, Les Amis des Ecoles vous souhaitent à tous de très bonnes vacances.

Les amis des écoles

Esprit Gym

La fin de la saison Gym arrive et la saison Marche Nordique débute tous les samedis matin à partir du 4 Juillet à 9h30 dans des lieux variés de nos campagnes.

Pour tous renseignements, contactez-moi : Emmanuelle au 06.09.31.61.45

Un petit bilan de la gym sur Mirepoix

Nous étions autour d'une bonne centaine d'adhérentes et nous nous sommes bien amusées. De nouvelles layracoises nous ont rejoints cette année ce qui m'a fait très plaisir (espérant se retrouver en septembre) et des messieurs aussi, sont venus découvrir notre activité avec enthousiasme en fin de saison.

En effet, cela me tient à cœur de faire découvrir notre activité à la gente masculine car nous avons pour cible un mal de société qui touche autant les femmes que les hommes ; les douleurs lombaires voire même cervicales ... et les résultats sont rapidement visibles lorsque la personne vient régulièrement.

Déjà lors de la première séance, ces messieurs en ont ressenti les bénéfices, si bien qu'ils étaient présents pour les fois suivantes.

L'association de gym de Mirepoix offre suffisamment d'horaires pour que tout le monde puisse venir au moins une fois par semaine avec des styles de gym vraiment différents.

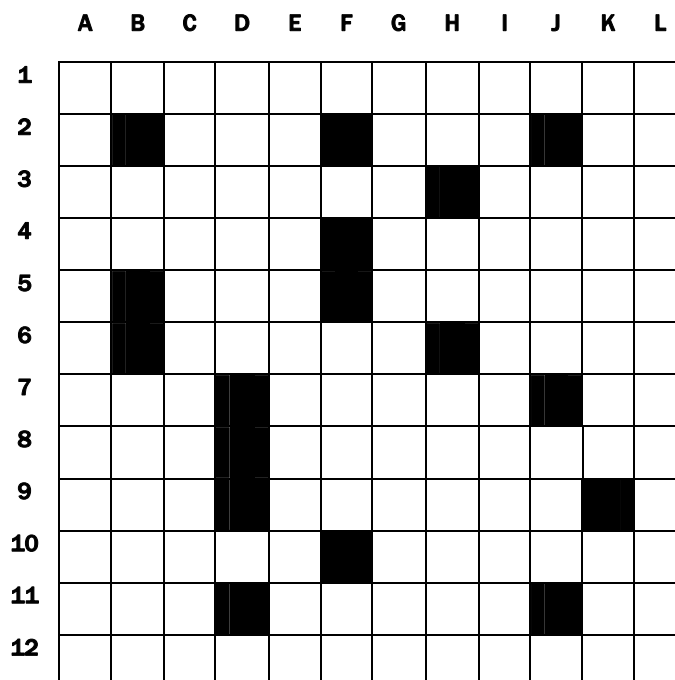
La plupart des cours sont mixtes (homme/femme)

Je vous souhaite un bel été et pourquoi venir découvrir la Marche Nordique qui se pratique avec deux bâtons afin de solliciter l'ensemble des muscles du corps pour un travail complet le tout dans une ambiance fort sympathique.

Emmanuelle instructeur

Suivez nous <http://www.facebook.com/gym.mirepoixsurtarn>

Mots croisés n°41



HORIZONTAL : 1 : Sentinelle. 2 : Département. Pas toi dérangé. Club de foot. 3 : Réduire en miettes. Prénom féminin. 4 : Edile. Grimpas. 5 : Pied. Roi qui pilla Rome. 6 : Embêta. Genre de bison empêtré. 7 : sur la table. Brailler. Pronom étranger. 8 : Indien embêté. Dispersas avec ennui. 9 :Partie de la maison. Courtes informations. 10 : Action de sortir de sa torpeur. Démentais (sans fin). 11 : Presque un ligament. Action de se détourner de son chemin. Sur la rose des vents. 12 : Communication d'un organe à un autre.

VERTICAL : A : Tremblement. B : Démonstratif. Cuire à l'étouffée. C : Dessinera caricaturalement. D : Coiffures. E : Toujours ensemble. : F : Habiller presque ? Section d'école. : G : Ferai revenir à une Situation normale. : H : Négation. Saint déséquilibré. Ennui. I : Actions de rendre plus agréable. J : Réseau ferroviaire en dérangement. Notable anglais handicapé. K : Italiennes. Entreprit difficilement. L : Castration

Solution des mots croisés de la gazette du n°40

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	N	A	Z	A	R	E	T	H	■	B	I	■
2	O	U	E	D	■	S	I	E	G	E	■	D
3	E	T	O	I	L	E	■	R	A	N	C	E
4	L	O	N	G	O	■	B	O	L	■	A	C
5	■	N	■	N	U	C	■	D	I	N	D	E
6	J	O	S	E	P	H	■	E	L	U	E	M
7	E	M	U	■	S	E	C	■	E	S	A	B
8	S	E	O	E	■	M	R	A	E	■	U	R
9	U	■	M	A	R	I	E	■	■	C	■	E
10	S	I	■	P	A	N	C	R	E	A	S	■
11	■	R	U	R	I	E	H	C	■	N	O	N
12	B	E	T	H	L	E	E	M	■	A	N	E

Numéros d'urgence

Acteur	Téléphone
SAMU	15
Service médical de garde	39 66
Pompiers	18
Police	17
Centre Anti-Poison	05 61 77 74 47
Pharmacie de garde	3237
Accueil sans abri	115
Allo Enfance Maltraitée	119
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858
Drogue, alcool, tabac Infos Service	113
Ecoute Cancer	0810 810 821
Sida Info Service	0800 840 800
Hépatites Info Service	0800 845 800
EDF	08 10 33 33 64

Transport en bus

<http://www.haute-garonne.fr/fr/nos-actions/deplacements/transports-en-commun/les-fiches-horaires.html>

Bus du réseau Arc-en-Ciel à partir de Layrac

- Ligne **55** : Villemur - Montastruc - Toulouse
- Ligne **75** : Buzet - Villemur - Fronton Lycée

Bus du réseau Arc-en-Ciel à partir de Villemur et de Bessières

- **Hop ! 1** : Villemur – Fronton – Eurocentre – Toulouse (Borderouge)
- **Hop ! 4** : Bessières - Buzet-sur-Tarn - Gémil - Montastruc-La-Conseillère - Garidech - Toulouse (métro Balma- Gramont Ligne A)

Covoiturage

Sites proposant du covoiturage notamment pour rejoindre Toulouse :

Covoiturage Tisséo	http://covoiturage.tisseo.fr/
BlablaCar	http://www.covoiturage.fr
123envoiture.com	https://123envoiture.com/
Covoiturage.fr	http://covoiturage31.free.fr

Détecteur de fumée obligatoire

Depuis le 8 mars 2015, cet équipement, aussi appelé DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) est devenu obligatoire : chaque logement devant être équipé d'au moins un de ces appareils.

Le but de cette mesure est de réduire de moitié au moins le risque de mortalité par incendie, les incendies domestiques se produisant majoritairement la nuit.

A qui incombe l'installation ?

Depuis la loi ALUR, c'est au propriétaire du logement que revient cette obligation.

Pour les logements loués avant le 8 mars 2015, le propriétaire peut satisfaire à son obligation en fournissant le détecteur de fumée à son locataire ou en lui remboursant le coût. Mais il est recommandé au bailleur de procéder lui-même à l'achat et à l'installation pour s'assurer que le matériel soit dans les normes et en état de marche.

Et l'entretien ?

C'est à l'occupant du logement de l'assurer : dépoussiérage périodique et changement des piles en fin de vie constituent l'essentiel de l'entretien.

Pour les locations saisonnières, les foyers, les logements de fonction et les locations meublées, cette obligation revient au propriétaire des lieux.

Choix du DAAF

S'assurer de son marquage CE (obligatoire) ainsi que de la référence à la norme NF EN 14604 (souvent écrit en tout petit !). Il est également recommandé de choisir un appareil certifié NF 292 DAAF (contrôle AFNOR) : il est parfois nécessaire de lire la notice d'accompagnement pour trouver ce renseignement qui n'apparaît pas toujours clairement.

Où installer le DAAF ?

De préférence dans le couloir desservant les chambres, près du point le plus haut, à distance des parois et des sources de vapeur. Il est ainsi déconseillé de les installer dans la cuisine, la salle de bains ou le garage.

Si le logement est sur plusieurs niveaux, il est conseillé d'installer un appareil par niveau, à proximité des lieux de sommeil.

Sanctions

Aucune sanction n'est prévue en cas de non installation. L'intérêt de la mesure (sauver des vies) et la somme modique de l'équipement (environ 15 euros) a paru suffisamment incitatif au législateur pour ne pas prévoir de sanction.

Déclaration à l'assurance

C'est à l'occupant du logement de fournir à l'assureur qui lui garantit les dommages incendie, une attestation d'installation d'un DAAF (voir modèle joint). Si son contrat le prévoit, l'assuré peut alors bénéficier d'une minoration de sa prime d'assurance.

L'assureur ne peut toutefois opposer la non installation d'un détecteur de fumée pour refuser de couvrir le risque incendie en cas de sinistre. Toute clause en ce sens figurant au contrat serait frappée de nullité (article L.-11, 3°, du Code des assurances).

Modèle d'attestation

Je soussigné (*nom, prénom*), détenteur du contrat n° xxxx, atteste avoir installé un détecteur de fumée normalisé au (*adresse*) conforme à la norme NF EN 14604.

Date et signature

BONNES VACANCES

**Le comité des fêtes et la mairie vous donnent
rendez-vous
pour la fête locale les 5 et 6 Septembre**